

Mandement imprimé. J'ai voulu faire connaître par ces termes, que sans donner atteinte aux maximes du Royaume, je me servirois de toute l'autorité qui m'est confiée, pour reprimer la temerité des esprits inquiets & remuants, qui ne pensent qu'à soulever le second ordre contre le premier, & à traverser des démarches dont toutes les personnes pacifiques doivent desirer ardemment le succès.

Présentement que vous êtes instruit de mes intentions, je suis convaincu que vous n'ajouterez aucune foi à tout ce que d'autres personnes vous ont écrit, ou pourroient écrire dans la suite; que vous concourrez avec moi dans tout ce qui peut contribuer à une paix qui ne doit pas être moins l'objet de vos vœux que des miens, & qu'en offrant vos prières à Dieu, afin d'attirer sa benediction sur les mesures que je prends pour pacifier l'Eglise, vous ne publierez aucun Mandement, & vous ne ferez aucune procédure, qui puissent m'empêcher de parvenir à une fin si heureuse.

Au surplus si vous avez encore quelque doute, ou s'il vous survient quelque difficulté dans la suite de cette affaire, ne vous adressez s'il vous plaît, qu'à moi, pour sçavoir mes intentions, qui n'ont pour objet que le bien de l'Eglise & l'honneur de l'Episcopat. Je suis persuadé que les Parlemens n'auront jamais d'autres vûes, & tant que vous vous conformerez aux maximes & aux usages du Royaume, comme je ne doute pas que vous ne le fassiez toujours, vous ne devez pas douter non plus que vous n'y trouviez tout le secours & toute la protection que vous en pouvez attendre